



## Manuel du dispositif

Mai 2015



Un dispositif à l'initiative de



et



animé par





Un dispositif à l'initiative de



et



animé par



**Méthaqtion** est le dispositif d'accompagnement de la filière méthanisation en Aquitaine, mis en place et porté par l'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitain, et animé par la Fédération Régionale des Cuma d'Aquitaine. Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- **structurer le développement** de la filière méthanisation en région,
- **capitaliser l'expérience acquise** en Aquitaine à l'échelle régionale, puis à l'échelle nationale (dans le respect de la confidentialité des données collectées),
- apporter aux porteurs des projets une expertise **technico-économique neutre, objective et indépendante**, en phase avec la stratégie de développement régionale de la filière.
- proposer des **outils méthodologiques communs** pour un développement cohérent et homogène,
- **mutualiser les connaissances et le savoir-faire** aquitain au sein d'un réseau de professionnels (échange de bonnes pratiques, veille technique et réglementaire...),
- constituer le **guichet unique pour toute demande de subvention** au Conseil Régional ou à l'ADEME, qu'il s'agisse d'une aide à la décision ou d'une aide à l'investissement.

Tout porteur de projet de méthanisation peut intégrer le dispositif Méthaqtion à des stades d'avancement différents, dès lors que son projet est cohérent sur des critères techniques, environnementaux, sociaux, énergétiques et économiques.

Via ce dispositif, le porteur de projet peut bénéficier à certaines étapes clé de son projet d'une assistance technique par l'APESA (financée par l'ADEME et le Conseil Régional). L'ADEME et le Conseil Régional s'appuient l'APESA pour étudier les dossiers, dans le double objectif d'avoir un avis complémentaire neutre, et de pouvoir orienter le porteur de projet dans ses choix.

## LES MODALITES D'ENTREE DANS METHAQTION

Pour adhérer au dispositif Méthaction, le porteur de projet doit :

- Etablir une fiche descriptive du projet de méthanisation selon le modèle « Fiche projet » fourni. Cette fiche permet d'évaluer l'état d'avancement de la réflexion, de confirmer l'opportunité du projet, et son passage en étude de faisabilité. La Fiche projet fait suite à l'étude d'opportunité, première étape de la phase décisionnelle.
- Envoyer ces éléments sous format informatique à l'animatrice Méthaction, qui vérifie la complétude des éléments après un premier contact avec le porteur de projet.
- Lorsque la fiche est correctement remplie, l'animatrice se charge de la transmettre au Conseil Régional d'Aquitaine et à l'Ademe Aquitaine, qui procèdent alors à une première expertise technique du projet.

Concernant la rédaction de votre fiche projet, vous trouverez du soutien auprès :

- des structures locales d'accompagnement en phase d'émergence, dont la liste est fournie en annexe,
- de l'animatrice Méthaction.

Veillez utiliser l'exemple de fiche projet type.

Cette première approche permet aux financeurs d'analyser les éléments clés du projet, les éventuels points de vigilance et de calibrer le besoin d'accompagnement du projet. Ces éléments permettront également aux relais locaux (chambres d'agriculture, réseau Cuma etc.) d'engager des échanges avec le porteur de projet (si ce n'est pas déjà fait) et d'apporter des précisions sur le montage envisagé. Objectif : anticiper les éventuels risques identifiés aux points clés d'un projet de méthanisation.

Par ailleurs, le recensement de ces fiches projet assure un suivi actualisé des dynamiques locales de la filière méthanisation en Aquitaine : typologie de projet, gisement de déchets identifiés, modes de valorisation énergétique etc.



### Contact animatrice Méthaction :

Véronique GELAK

Fédération Régionale des Cuma d'Aquitaine  
06.37.64.86.39

[veronique.gelak@cuma.fr](mailto:veronique.gelak@cuma.fr)

<http://methaction.org>

## UN ACCOMPAGNEMENT ETAPE PAR ETAPE

### Etape 1 : le projet est à l'état de réflexion

- La fiche projet est rédigée à la suite de l'étude d'opportunité. Le bénéficiaire, avec l'accompagnement des structures locales (Chambres d'Agriculture, réseau Cuma etc.), étudie son projet dans les grandes lignes : objectifs, gisement, valorisation énergétique, première analyse économique etc.

Objectif : anticiper les éventuels risques identifiés aux points clés d'un projet de méthanisation.

Retrouvez la liste des relais locaux identifiés dans le dispositif sur [http://methaqtion.org/wp-content/uploads/2015/07/20150720\\_liste-relais-locaux-metha\\_vm.pdf](http://methaqtion.org/wp-content/uploads/2015/07/20150720_liste-relais-locaux-metha_vm.pdf) ou dans la rubrique « Mon Projet » sur le site internet methaqtion.org.

- Dans la suite logique de l'étude d'opportunité, le porteur de projet élabore un cahier des charges dans l'optique de lancer une étude de faisabilité plus approfondie du projet, et donc de consulter les bureaux d'étude. Un modèle de cahier des charges Ademe est disponible sur le site Internet ou auprès de l'animatrice Méthaqtion.

Ce cahier des charges peut être soumis à l'ADEME pour avis, en vue du financement éventuel de l'étude de faisabilité.

➤ **AIDE À LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

Les demandes de subvention sont à adresser à **l'ADEME** en suivant la procédure relative à l'aide à la décision (se référer au document type de « demande de subvention pour une étude de faisabilité »).

- L'ADEME, le Conseil Régional et l'animatrice Méthaqtion seront conviés à la restitution de l'étude de faisabilité, en vue d'anticiper les modalités de soutien pour un investissement ultérieur, et d'orienter le porteur de projet dans ses choix.  
Il est souhaitable que les autres co-financeurs, les relais locaux et les services de l'état soient également présents.

### Etape 2 : le porteur de projet a déjà engagé ou réalisé une étude de faisabilité

- L'étude terminée sera transmise à l'ADEME et au Conseil Régional sous format électronique. Le résultat de l'étude sera analysé par les partenaires avec le concours de l'expert technique des financeurs (APESA).

L'APESA produira un compte rendu d'analyse à partir d'indicateurs techniques, économiques, et socio-environnementaux permettant de valider la pertinence du scénario retenu et d'identifier les points de vigilance. Si besoin, il pourra être demandé au bureau d'étude de revoir certains points, ou de réaliser des tests complémentaires pour valider les hypothèses avancées (tests de potentiel méthanogène, étude de faisabilité de l'injection, etc.).

Le contenu de l'étude de faisabilité permettra de rédiger le cahier des charges lié à la réalisation de l'unité de méthanisation. Ce cahier des charges sera soumis à consultation de 2 constructeurs minimum.

➤ **AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION**

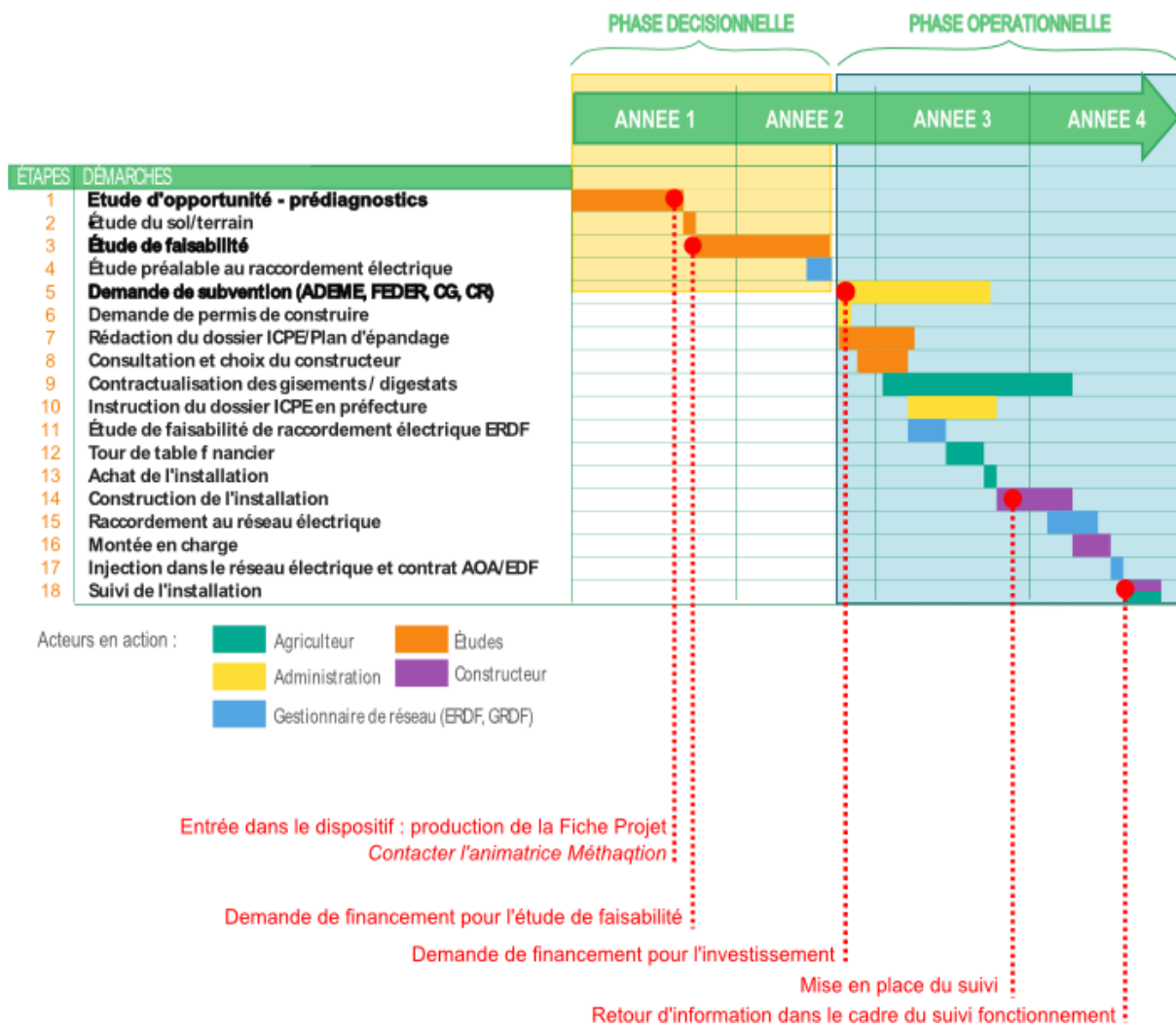
Les demandes de subvention sont à adresser à **l'ADEME et au Conseil Régional** en suivant la procédure relative à l'aide à l'investissement (se référer au document type de « demande de subvention à l'investissement »).

**Etape 3 : le porteur de projet souhaite investir dans une unité de méthanisation**

- Une fois sollicités pour une aide à l'investissement, l'ADEME et le Conseil Régional échangent avec le porteur de projet et les partenaires techniques. L'objectif est de valider l'état d'avancement du projet, le calendrier et le montage financier, sur les bases d'un dossier technique remis dans la demande de subvention.
- L'ADEME et le Conseil Régional statuent sur les modalités d'accompagnement financier du projet, dans le respect du taux maximum légal d'aide publique et en collaboration avec les éventuels autres financeurs publics (Conseils Généraux, FEDER/FEADER...).
- A ce stade, si une subvention est attribuée, l'accompagnement par l'expert technique (APESA) se poursuit auprès du porteur de projet via la mise en place d'un protocole de suivi, suivi qui sera assuré dès la montée en charge de l'unité de méthanisation afin de dresser un bilan à la première année de fonctionnement.

**Etape 4 : L'unité de méthanisation est en cours de réalisation et/ou de fonctionnement**

- Le porteur de projet s'inscrit dans le programme de suivi prévu dans le cadre du dispositif Méthaqtion. Un protocole conforme au « Guide méthodologique pour le suivi d'une installation de méthanisation » de l'ADEME sera élaboré en collaboration avec l'expert technique (APESA) et une aide à la mise en place du suivi lui sera proposée (formation, accompagnement de l'APESA, tableau de bord).
- Le bénéficiaire met alors à disposition des partenaires les éléments nécessaires au bon déroulement de ce suivi et à la réalisation de bilans de fonctionnement ; leur utilisation par l'expert technique (APESA) sera conforme aux clauses de confidentialité signées par lui et le porteur de projet à son adhésion au dispositif.
- Le résultat du suivi sera capitalisé pour chaque installation de manière individuelle et confidentielle, également dans l'optique de proposer des indicateurs territoriaux et régionaux sur la filière méthanisation.



Récapitulatif des temps fort de l'accompagnement Méthaction

## LES AVANTAGES POUR LE PORTEUR DE PROJET

- L'assistance et l'expertise tout au long du déroulement du projet**  
 En intégrant le dispositif Méthaction, le porteur de projet bénéficie d'une assistance et d'une expertise technico-économique neutre et objective sur son projet, depuis la première réflexion jusqu'à la mise en service et le suivi de son unité. Le porteur de projet est en lien avec l'animatrice Méthaction et les financeurs publics.
- Le suivi et le retour d'expérience des unités de méthanisation inscrites au dispositif**  
 L'APESA coordonnera le suivi des unités de méthanisation en cours de réalisation ou déjà en fonctionnement. Le porteur de projet bénéficie d'une assistance pour mettre en œuvre la méthodologie de suivi et interpréter les données collectées. Il bénéficie et contribue à la vie du réseau inhérent au dispositif : favoriser le partage d'expériences, de bonnes pratiques et de compétences, visites du site etc.

- **La formation et la veille**

Dès lors qu'il bénéficie d'une subvention publique, que ce soit pour l'étude de faisabilité ou l'investissement, le porteur de projet participe à une formation en vue d'acquérir les connaissances de base qui lui permettront de rester maître dans l'élaboration de son projet.

- **L'accès aux subventions publiques de l'ADEME et du Conseil Régional d'Aquitaine**

Le porteur de projet a la possibilité de solliciter les subventions publiques régionales via un guichet unique (ADEME, Conseil Régional).

- **L'AIDE A LA DECISION**

L'ADEME accompagne les études de faisabilité.

**Assiette** : 100 000 euros HT

**Taux maximum** : 50 % du montant de l'assiette HT

**Modalités particulières** : Ces études se feront selon les modalités prescrites dans un modèle de cahier des charges pour une étude.

- **L'AIDE A L'INVESTISSEMENT**

L'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitaine accompagnent les investissements en méthanisation. Le niveau d'aide attribué à chaque projet est fondé sur une analyse économique préalable afin de déterminer le montant nécessaire de soutien, conformément aux règles de l'encadrement communautaire.

Il n'y a pas de taux d'aide unique applicable à tous les projets d'investissements.

**Assiette** : L'assiette de l'aide est déterminée selon la définition des coûts éligibles portée au système d'aide appliqué. L'assiette est déterminée en montant HT des dépenses éligibles et est dans tous les cas plafonnée à 10 M€.

**Taux maximum** : en fonction des caractéristiques du projet.

- **CUMUL D'AIDES PUBLIQUES**

L'aide publique attribuée dans le cadre du dispositif Méthaqtion est cumulable avec des aides locales, régionales, nationales ou européennes. Les aides publiques ne peuvent dépasser le plafond de cumul prescrit par l'encadrement communautaire.